

# N o u v e l l e s



»» Bulletin d'informations  
de la commune  
de Gémozac

Février

2016



# Le Mot du Maire



La période est mouvante pour les collectivités locales. Elle l'est tout particulièrement pour Gémozac qui attend de connaître son avenir intercommunal. Cela a conduit à décaler la diffusion estivale du bulletin municipal à ce début d'année dans l'espoir que l'horizon soit un peu plus clair.

Notre communauté de communes s'est en effet prononcée le 16 décembre 2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté début octobre par M<sup>me</sup> Abollivier, l'ancienne préfète, peu avant son départ (voir pages 4 et 5).

Avec la loi NOTRe, il a été décidé à l'aveugle depuis Paris de faire disparaître la CdC de Gémozac. Alors que des élus nationaux dénigrent depuis des années des échelons locaux trop endettés et avec trop de personnel, le législateur vient casser un outil qui fonctionne dans le consensus, sans endettement et essentiellement tourné vers l'investissement, donc vers le soutien à l'économie locale. Avec un seuil couperet de 15 000 habitants, l'Etat n'a pas fait confiance à ses préfets et ne leur a pas laissé la possibilité d'évaluer l'efficacité des intercommunalités en milieu rural.

Les conseillers communautaires ont pourtant su s'entendre depuis des années pour intervenir dans des domaines variés et sur différentes communes :

- jeunesse : centre de loisirs à Gémozac et Rétaud, crèche à Tesson, financement des projets scolaires, complexe sportif, piscines à Gémozac et Meursac, projet de réhabilitation de locaux à Rioux pour l'association des assistantes familiales de la CdC, soutien de l'ADMR pour le lieu d'accueil parents-enfants ;
- seniors : service d'aide à domicile, partenariat avec le centre hospitalier de Jonzac pour la mise en place d'un service de psychogérontologie à Gémozac ;
- santé : pôle santé à Gémozac, projets à Berneuil et Tesson ;
- développement économique : zones d'activités, locaux d'entreprises ;
- social : chantier d'insertion à Cravans ;
- environnement : déchèteries à Gémozac et Montpellier de Médillan.

En décembre dernier, le conseil communautaire a voté la prise de compétence en matière de communication électronique pour pouvoir investir aux côtés du Département dans le déploiement du réseau de fibre optique et améliorer la couverture internet sur les 16 communes de la CdC.

Quelle que soit l'incertitude sur la prochaine étape intercommunale, les élus n'ont pas perdu de vue les enjeux du territoire.

Le Maire  
Loïc GIRARD

## Les collectivités locales à la diète

Au cours de l'année écoulée, les médias se sont largement fait l'écho des nouvelles contraintes qui vont désormais peser sur les budgets des collectivités locales. Si les Départements sont les principaux touchés du fait de leur large compétence en matière sociale, les communes sont loin d'être épargnées.

Gémozac fait partie des communes impactées par le plan de réduction des dotations de l'Etat qui s'étale de 2015 à 2017. L'année dernière, la principale dotation de l'Etat a baissé de 50 000 € (- 17 %) soit, à partir de 2017, un total de 150 000 € de recettes en moins par rapport à 2014.

La modification des règles d'attribution du fond national de péréquation des recettes communales et intercommunales conduira la commune à ne plus être éligible à partir de 2016. La somme perçue en 2015 était de plus de 30 000 €.

Baisse des recettes d'un côté et nouvelles charges décidées par l'Etat de l'autre : normes coûteuses, taxes sur l'électricité, rythmes scolaires (30 000 € de dépenses supplémentaires), transfert de l'instruction en matière d'application du droit des sols, ...

Sur ce dernier point, les communes ont décidé de mutualiser au niveau communautaire. L'Etat (DDTM) traitait gratuitement les permis de construire et autres documents d'urbanisme. La communauté de communes a créé son propre service. Un premier agent a été recruté. Il s'occupe depuis le 1er juillet 2015 des dossiers des communes qui ont un plan local d'urbanisme. A partir du 1er janvier 2017, le transfert concernera les communes qui ont une carte communale.

Par ailleurs, la disparition de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui va notamment éloigner le pouvoir de décision, n'est pas une bonne nouvelle. La situation pourrait même s'avérer très pénalisante financièrement en fonction de la solution de regroupement qui nous sera appliquée.

Dans ce contexte défavorable et subi, le conseil municipal a voté une hausse de 3 % des taux d'imposition pour 2015, soit une recette supplémentaire de 30 000 € qui est loin de compenser les contraintes rencontrées en 2015 et celles à venir. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier des charges de personnel, et le niveau élevé des recettes locatives permettront de maintenir la capacité d'investissement à un niveau satisfaisant dans la durée.

Sur les dépenses courantes, les marges de manœuvre restent limitées en raison des efforts de rationalisation entrepris depuis longtemps. L'exemple le plus visible a été le regroupement des trois écoles sur un même site. Beaucoup moins spectaculaire : la réduction de la durée de l'éclairage public, en dehors des axes principaux, il y a déjà 10 ans. Le dernier lotissement communal, à Louzignac, n'a même pas d'éclairage public. Cependant, les élus ont souhaité que des mesures symboliques soient prises. Parmi elles, la soirée jazz de juillet n'a pas été reconduite en 2015, après 10 éditions, et la cérémonie des vœux du maire n'a pas eu lieu en 2016.

Taux d'imposition	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Gémozac 2015	10,80 %	18,49 %	40,36 %
Moyenne régionale 2014 (1)	12,77 %	19,37 %	54,13 %

(1) Moyenne régionale de la catégorie démographique : communes de 2 000 à 3 499 habitants



**Julienne & Yann RENAUD**  
**Boulangerie - Pâtisserie**

**Spécialités Régionales**  
Fabrication artisanale (au beurre)  
**Galettes charentaises**

20, rue du Maréchal Foch - **17260 GÉMOZAC**

☎ 05 46 94 25 33

Ouvert le dimanche après-midi - Fermeture hebdomadaire le mardi

# Disparition de la Communauté de Communes

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a fixé à 15 000 le nombre d'habitants nécessaires pour une intercommunalité. La communauté de communes de Gémozac qui comptait 13 687 habitants en 2015 va donc disparaître le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Deux procédures peuvent s'appliquer :

- la dissolution avec une répartition des 16 communes sur plusieurs intercommunalités.
- ou la fusion avec une autre intercommunalité, plus protectrice des intérêts de l'ensemble des communes.

Fin juillet 2015, le bureau de la CdC, composé des maires des 16 communes, a décidé à l'unanimité de privilégier une procédure de fusion. La CdC de Gémozac a fait le choix du passage en taxe professionnelle unique dès 2002 qui lui confère un supplément significatif de dotation de l'Etat. La CdC de Haute-Saintonge est en fiscalité additionnelle, c'est-à-dire qu'elle perçoit les mêmes taxes que les communes. Les communautés d'agglomérations (CdA) sont obligatoirement en fiscalité professionnelle unique. Les compétences et les situations financières des CdA de Royan (CARA) et Saintes ont conduit le bureau de la CdC de Gémozac à se prononcer en juillet dernier pour une fusion avec la CARA. Les maires ont également pris en considération que la CdC travaille déjà avec les communes de la CARA au sein du Syndicat de la Seudre et dans le cadre du Syndicat Intercommunautaire du Littoral pour le traitement des déchets.

Le 7 septembre 2015, les maires ont pu exposer leur choix à Madame la Préfète. Du côté de la CARA, une procédure d'adhésion d'une partie des communes était préférée à une fusion. Le Président de l'Association des Maires de la Charente-Maritime a proposé une fusion avec la CdC de Saint-Porchaire en intégrant les communes de Pisany et Corme-Royal, membres de la CdA de Saintes, pour assurer la continuité territoriale entre les deux CdC. Cette solution visait à préserver le périmètre du Pays de Saintonge romane qui regroupe la CdA de Saintes et les CdC de Gémozac et Saint-Porchaire.

Le 2 octobre 2015, le Président de la CdC de Gémozac a confirmé à Mme la Sous-préfète la position du bureau communautaire pour une fusion avec la CARA.

Dans les jours qui ont suivi, il est ressorti du côté de Saintes que l'hypothèse d'un départ de tout ou partie des communes de la CdC de Gémozac vers la CARA n'était pas souhaitable. Il a ainsi été exposé aux présidents de la CdC de Gémozac et de la CARA l'idée de fusionner les CdC de Gémozac et Saint-Porchaire en intégrant Saint-Romain de Benet, membre de la CARA.

C'est cette solution qui a été retenue par M<sup>me</sup> la Préfète dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) composée de 47 représentants des communes et des intercommunalités du département. Elle préserve la possibilité pour la CdA de Saintes de s'étendre un jour à l'essentiel des communes des CdC de Gémozac et Saint-Porchaire. Le conseil municipal de Saint-Romain de Benet et le conseil communautaire de la CARA ont émis un avis défavorable. Devant la CDCI, le Président de la CARA a rappelé que son intercommunalité est ouverte à une extension de son périmètre. Il a indiqué que les 11 communes de la CdC de Gémozac qui font partie du nouveau canton Saintonge Estuaire ont toute légitimité à rejoindre la CARA.

Fidèles à la volonté de privilégier une procédure de fusion, les conseils municipaux des 16 communes de la CdC de Gémozac ont émis un avis favorable à la fusion avec la CdC de Saint-Porchaire dont les compétences et la situation financière sont proches. La plupart des conseils municipaux a précisé que si la proposition était remise en cause, ils voulaient pouvoir rejoindre l'intercommunalité de leur choix.

La CDCI a la possibilité de modifier la proposition du préfet à la majorité des 2/3 de ses membres. Nul doute que des amendements seront déposés. Certains défendent l'idée d'une fusion immédiate entre les trois intercommunalités qui composent le Pays de Saintonge romane. Mais aucune des communes des CdC de Gémozac et Saint-Porchaire n'est favorable à une fusion avec la CdA de Saintes en particulier pour des raisons financières et à cause de la compétence scolaire exercée par la CdA.

Il va falloir attendre plusieurs mois avant de connaître l'issue de la procédure.

# le Choix de la Commune

Le conseil municipal s'est prononcé le 8 décembre 2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). La délibération, qui est transmise aux membres de la commission départementale, a notamment rappelé les éléments suivants :

- le Législateur a décidé, sans discernement, la disparition de la CdC de Gémozac contre la volonté des 16 communes membres ;
- le SDCI est désormais établi au vu d'un état des lieux de la répartition des compétences des intercommunalités ;
- la commune de Gémozac a, en 2001 comme en 2011 lors du précédent projet de SDCI, défendu l'adhésion à une intercommunalité de projets avec des compétences adaptées au milieu rural. Elle a fait tôt le choix de la solidarité communautaire notamment en adoptant le passage à la taxe professionnelle unique dès 2002 ;
- ces décisions ont contribué à la réalisation d'équipements structurants, au bénéfice de la population du bassin de vie de Gémozac et des bassins de vie limitrophes, tels que le pôle santé ou le complexe sportif ;
- le choix de l'appartenance à une intercommunalité doit correspondre à la capacité de celle-ci à conforter Gémozac dans sa fonction de pôle d'équilibre, malgré un contexte de baisse des dotations de l'Etat. L'efficacité d'une intercommunalité n'est pas liée à sa dimension ou à la forme de son territoire mais elle repose sur la nature de ses compétences et sur sa capacité d'autofinancement ;
- la commune a fortement investi dans le domaine scolaire, en particulier avec la création de la cité scolaire en 2007. Le conseil municipal veut continuer d'exercer

la compétence scolaire au niveau communal. Or, les procédures de fusion ou d'adhésion à la communauté d'agglomération de Saintes reviendraient à l'abandonner tout en créant une iniquité dans son financement avec les communes de l'ex-CdC de Saintes ;

- les bassins de vie de Cozes et Gémozac se croisent, des communes du bassin de vie de Gémozac appartiennent à la communauté d'agglomération Royan Atlantique et des communes du bassin de vie de Cozes appartiennent à la CdC de Gémozac ;
- cependant, l'adhésion des communes de la CdC de Gémozac à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est envisagée par son conseil communautaire par extension de son périmètre et non dans le cadre d'une procédure de fusion ;
- la fusion avec la Communauté de Communes de Saint-Porchaire apparaît donc comme une solution de compromis qui permet de préserver les intérêts des communes membres de la CdC de Gémozac ainsi que ceux des deux autres intercommunalités membres du Pays de Saintonge romane ;
- cette fusion est une mesure conservatoire qui ne saurait engager la commune au-delà.

Le Conseil Municipal a donc émis un avis favorable à la fusion présentée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale mais en précisant que si cette solution devait ne pas être retenue, il examinera toutes les possibilités d'adhésion à une intercommunalité garantissant à la commune de Gémozac de continuer à jouer son rôle reconnu dans le développement territorial.



philippe.braud@live.fr



Livraison de repas à domicile

Gardiennage de résidence

Collecte et livraison de linge repassé

Livraison de courses à domicile

La société **Servadom17** conventionnée APA

(Allocation Personnalisée d'Autonomie)



# Les salles Jean-Pierre Rollan

Les travaux de mise aux normes et de rénovation se sont achevés en octobre 2015. La commune peut ainsi proposer 4 salles de dimensions différentes pour des usages variés, toutes équipées du Wifi. La salle de conférence est désormais équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation fixe. L'autre grande salle est dotée d'un coin cuisine. Elle est à disposition des associations ou des particuliers moyennant un prix de location modique pour ces derniers.

La nouvelle salle utilisée par le club des aînés est plus fonctionnelle et se prêtera mieux à un usage mutualisé. Enfin, la redistribution de l'espace a permis de créer une salle de 30 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'ensemble des travaux et l'équipement des salles s'est élevé à 162 000 € HT et a été subventionné à 60 % (Etat : 34 000 €, Département : 34 000 €, Région : 30 000 €).



# nd transformées



Le bâtiment situé à côté des salles de réunion qui comprend un cabinet d'infirmières et un logement a également fait l'objet d'un ravalement de façades.



# Le gymnase "nouveau"



La rénovation du gymnase et des locaux du stade des Beauplans se sont achevés début 2015. L'opération de 240 000 € HT a été subventionnée à plus de 40 % (Département : 78 000 €, Région : 20 000 €).



L'éclairage a été installé sur deux des trois courts de tennis extérieurs. Cette réalisation va servir à conforter l'emploi sportif du club en augmentant les créneaux d'enseignement sans pénaliser la pratique libre. Elle va permettre de développer l'utilisation des courts à la belle saison et notamment lors du tournoi d'été, l'une des recettes importantes du club.



# La Salle des Fêtes en chantier

Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes vont débuter dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016. Il est notamment prévu de supprimer les piliers situés au milieu de la salle et qui en limitent les capacités d'utilisation. Des sondages du sous-sol ont ainsi été nécessaires à l'extérieur comme à l'intérieur pour valider la solution technique. Les travaux doivent durer 6 mois.



Les nouveaux  
commerçants

# SUPER



## Gémozac



Route de Saintes - **17260 GÉMOZAC**  
Tél. 05 46 94 21 10

[www.superu-gemozac.com](http://www.superu-gemozac.com) - [superu.gemozac@systeme-u.fr](mailto:superu.gemozac@systeme-u.fr)

la pause  
*Gourmande*



Choisir



profitez des parkings couverts  
à votre disposition  
de chaque côté du magasin

**OUVERT LE DIMANCHE MATIN**  
en Juillet et Août de 9 h. à 12 h.30



# Aménagements urba

L'étude de programmation urbaine est achevée. Ce travail mené conjointement par la municipalité, un cabinet d'urbanisme et un paysagiste sera exploité lors de la révision du plan local d'urbanisme qui interviendra dans quelques années. Dès 2016, elle va alimenter la réflexion sur les aménagements du centre-bourg. Ce dernier étant traversé par plusieurs routes départementales (rue de l'Argonne, rue Carnot, rue Gambetta, rue de la Libération, Avenue de la Victoire et rue de L'Yser), une convention a été passée avec le Conseil départemental pour regrouper les études portant sur la réfection des voies et des espaces publics communaux. Dans la planification des travaux, la priorité sera donnée aux places situées autour de la mairie et de l'église, à la rue de la Libération et à la rue Gambetta notamment pour traiter l'accessibilité à la mairie de manière qualitative.

Pour finaliser le projet, des périodes test seront mises en œuvre. Il est en effet envisagé d'inverser le sens de circulation autour de la mairie. L'objectif est entre autres de ne pas avoir à modifier les sens de circulation à l'occasion du jour de marché. La rue Pierre Jônain serait ainsi en permanence à sens unique.

Le jour de foire, il ressort, outre une circulation moins aisée sur l'axe Cozes-Pons, que l'impact n'est pas celui attendu sur la fréquentation des commerces sédentaires et de ceux du marché. Les difficultés de stationnement apparaissent comme un frein évident pour les clients habituels.

Aussi, après avoir recueilli les témoignages de commerçants du marché, de commerçants sédentaires et de consommateurs, la municipalité a décidé de réaliser un test de mars à septembre en rassemblant sur la Place du Champ de Foire tous les

commerçants de la foire. Les commerçants du marché resteront à leur emplacement habituel. Cette solution permettra de laisser la rue Carnot et la rue de la Libération ouvertes à la circulation. Le double sens de la rue Gambetta sera rétabli, facilitant ainsi l'entrée dans le centre-bourg. Il n'y aura donc plus besoin de mettre en double sens les rues qui desservent les parkings de Verdun et de Boisgiraud, générateurs de difficultés de circulation.

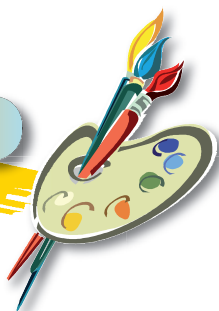
La fluidification du trafic routier et la facilitation du stationnement sont de nature à favoriser les commerces du marché et de la foire comme les commerces sédentaires. Le bilan de l'expérience sera tiré en septembre 2016.



A partir de mars, les commerces de la foire seront rassemblés sur la Place du Champ de Foire pour une période test de 6 mois.

## GUIARD

Artisan Peintre



4, rue des Althéas  
 Chez Chobelet  
 17260 GÉMOZAC

☎ 06 33 00 63 23

**Décorations intérieures**  
**Pose de revêtements sols et murs**  
**Peintures intérieures, extérieures et façades**

## ins : des tests dès 2016



Le thème de la Conférence Habitat 2015 organisée par le Département portait sur l'attractivité de l'habitat en centre-bourg. Loïc Girard et Jocelyne Plaire, architecte-conseil au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (CAUE), ont présenté la démarche engagée depuis une quinzaine d'années sur la commune pour illustrer les enjeux et le rôle que peut jouer la collectivité. Sont également intervenus Valérie Jousseau, géographe à l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, le directeur du CAUE, la directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Charente-Maritime (ADIL) et le directeur général de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes. Ce dernier est venu conforter l'idée de la nécessité de conduire une politique foncière ambitieuse et d'avoir une vision sur le long terme en la matière. Avec le cas pratique de Gémozac, le CAUE voulait démontrer comment il est possible de réaliser des actions concrètes pour répondre à des besoins immédiats (logements, services publics, commerces) tout en les intégrant dans une réflexion globale qui a débouché sur l'étude de programmation urbaine.

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain en face de la Maison de la Solidarité. Elle permettra de relier à pied la rue Pierre Jônain à la place Raoul Latreuille. Cela « rapprochera » le parking de la salle des fêtes et du marché.



Rue Pierre Jônain



Accès à la Place Raoul Latreuille



## CONFORT 17

CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES - PLOMBERIE  
SANTAIRE - ÉLECTRICITÉ - RAMONAGE - DÉPANNAGE - S.A.V.

**Dépannage - S. A. V.**

Bureau et atelier : 39, rue du Général Leclerc - 17260 GÉMOZAC  
**Tél. 05 46 94 24 68** - E.mail : confort-17@orange.fr



## laforêt

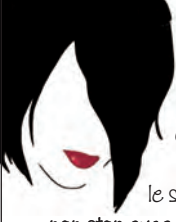
**Stanislas PAHUS**  
Négociateur Immobilier  
Directeur d'Agence




14, Zone Artisanale Pied Sec - 17260 GÉMOZAC  
Portable : 06 61 84 64 45 - Tél. 05 46 98 30 15  
Fax : 08 97 10 38 18 - E.mail : spahus@laforet.com

laforet.com - Site agence : www.laforet.com/gemozac - Facebook : Laforet Gemozac Immo Génération - RCS Saintes B 537 700 429 - Siège social : Z.A. de Pied Sec - 17260 GÉMOZAC

**Clarté**  
Convivialité  
Efficacité



## GENERATION STYL'

COIFFEUR VISAGISTE 

**05 46 91 16 65**

du mardi au vendredi  
de 9 h. / 19 h.  
le samedi de 9 h. / 18 h.

non stop avec ou sans rendez-vous

2, rue Gambetta  
17260 GÉMOZAC

# Le Pôle Santé s'étend

Monsieur Jean-Paul LATREUILLE a proposé de céder à la commune une bande de terrain qui va permettre la réalisation d'une douzaine de places de parking. Cela évitera que les véhicules stationnent sur le cheminement piétonnier.

La fréquentation du Pôle Santé ne cesse de progresser. Le Docteur Guy-Charles BÉCRIT a rejoint le Docteur Séverine GOUGEON en janvier 2016. Le cabinet de kinésithérapie-ostéopathie a vu ses effectifs s'étoffer notamment du fait de la balnéothérapie. Le centre médico-psychologique du centre hospitalier de Jonzac a fortement développé son offre de soins.



D'autres professionnels de santé ont la possibilité d'assurer des permanences.

Le Docteur Robin GRANGER, cardiologue est présent depuis plusieurs mois. Des consultations d'un chirurgien orthopédiste devraient être mis en place en début d'année.

M. Guillaume DOMPTAIL, ostéopathe et phytothérapeute, succède à M. Thierry BOURREAU, rue Gambetta.

Les cabinets de podologie et d'infirmières sont également accessibles directement depuis la rue du Maréchal Foch.

## Produits biologiques & naturels

*Épicerie sucrée & salée, fruit & légume de saison, pain, vin, aromathérapie, complément alimentaire, cosmétique, cadeaux,...*



**Naturalys**  
L'épicerie Bio

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 & 14h30 à 19h00 – Journée continue le samedi  
Zone commerciale de Pied Sec Nord – [www.bionaturalys.fr](http://www.bionaturalys.fr) - [serviceclient@bionaturalys.fr](mailto:serviceclient@bionaturalys.fr)

**GEMOZAC**  
05 46 95 56 75

## Ça roule pour le Service d'Aide à domicile !



### Service d'Aide à Domicile

Le Service d'Aide à Domicile a été créé par le SIVOM du canton de Gémozac en 1975.









Les élus de la communauté de communes ont décidé de lui donner un petit coup de jeune pour ses 40 ans en le dotant d'un logo visible sur le bâtiment de la CdC mais surtout sur la douzaine de véhicules mis à disposition des agents qui effectuent le plus de route. La CdC continue de prendre en charge les frais kilométriques pour les autres agents. Cette meilleure visibilité apportée à ce service public historique s'est ressentie aussi bien dans les demandes d'intervention que dans les candidatures.

Le service intervient auprès de 200 bénéficiaires.



# MUNIER

## GHENERGIES

-  Electricité générale
-  Alarme
-  Motorisation portail
-  Isolation des combles
-  Plomberie chauffage
-  Climatisation
-  Ventilation
-  Déshumidification de piscine

**7, Plaine des Grands Champs**  
**17260 GÉMOZAC**  
**Tél. 05 46 95 96 57**  
**mail@ghenergies.fr**



La Maison d'Assistantes Maternelles les Bouts D'Chou a ouvert ses portes en janvier 2015. La MAM qui occupe une maison louée par la commune dispose d'une capacité d'accueil de 12 places.

Le Département a entrepris l'agrandissement et la restructuration des locaux de la cuisine du collège. Les travaux sont en grande partie liés à l'augmentation importante du nombre d'élèves depuis la rénovation du collège en 2002 et à la stabilité des effectifs depuis plusieurs années : 325 collégiens en juin 2001, 437 actuellement.



CHARPENTE MÉTALLIQUE  
COUVERTURE, BARDAGE,  
SERRURERIE-MÉTALLERIE,  
CHAUDRONNERIE

05 46 95 07 07  
cipp@wanadoo.fr  
— GEMOZAC —

s.a.r.l.  
**Jougourd**  
et Fils

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE  
IMAGE - SON - ÉLECTROMÉNAGER - ANTENNES

**CANALSAT**  
LES CHAINES  
**CANAL+**

PROMOTELEC

22, Place de l'Église  
**17260 GÉMOZAC**  
☎ 05 46 94 20 24 Fax: 05 46 94 24 80

E-mail : sarl.jougourd@wanadoo.fr  
www.jougourd.com

# Permanence du Service de Médiation familiale de l'UDAF



La médiation familiale est un processus visant à établir une communication constructive, à identifier au mieux la source du conflit, à

préserver les liens entre les membres d'une famille, à donner les moyens aux personnes de chercher par elles-mêmes des solutions à leur situation, en présence d'un tiers qualifié et diplômé.

Le médiateur familial a pour mission d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les familles confrontées à des situations de conflit familial, de successions

conflictuelles, de ruptures de liens, de séparation et de divorce.

Le service de médiation familiale s'adresse aux parents mariés ou non, séparés ou divorcés ou en cours de procédure, aux enfants, aux grands-parents, aux familles recomposées, aux fratries en charge d'un parent dépendant...

Le service de médiation familiale de l'UDAF assure une permanence à la Maison de la Solidarité de Gémozac le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h à 12h sur rendez-vous (05 46 98 26 31).



OUVERTURES  
FERMETURES



ÉQUIPEMENT  
EXTÉRIEUR



AMÉNAGEMENT  
INTÉRIEUR

*Saintonge Romane* SARL  
**MENUISERIE**

MENUISERIE Bois - PVC - Alu

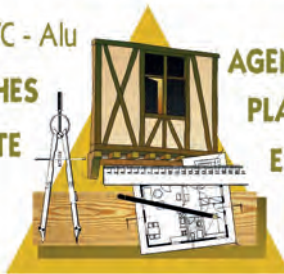
CLOISONS SÈCHES

CHARPENTE

AGENCEMENT

PLACARDS

ESCALIERS



**Tél : 05 46 98 02 37 Port : 06 66 80 35 29**

**5, route de la petite Tuilerie 17260 CRAVANS**

[www.lexpertfenetre.fr](http://www.lexpertfenetre.fr) / e-mail : [billotsrm@orange.fr](mailto:billotsrm@orange.fr)



**Fenêtres, Volets, Portes de garage,  
Portes d'entrée, Portes blindées, Placards,  
Dressing, Portes intérieures, Stores intérieurs,  
Pergolas, Portails, Clôtures, Stores extérieurs  
Vérandas, Garde-corps**



Chez Coutant



La Dessenderie

Le conseil municipal a décidé d'abonder de 80 000 € en 2015 l'enveloppe attribuée à la commune par la communauté de communes pour les travaux de voirie soit un montant total de 150 000 €. Ainsi lors de l'année écoulée, ont notamment été réalisés la 2<sup>nd</sup>e tranche de la Dessenderie, la réfection de Chez Coutant, la réfection de la rue de Virecourt et des aménagements de carrefours.



**Pineau - Cognac  
Vins - Liqueurs  
Produits régionaux**



**VENTE  
AUX  
PARTICULIERS**



Route de Pons - **17260 GÉMOZAC**  
Tél. 05 46 90 41 57 - E.mail : info@puygaudin.com

*Ouverture à l'année : du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.  
Et du lundi au samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.30 de Juin à Sept. et Déc.*





Meursac



Gémozac

La communauté de communes a réalisé des travaux importants sur les piscines de Gémozac et Meursac. Les plus visibles ont porté sur la réfection des plages et la restructuration des vestiaires.

MENUISERIE - CLOISONS SÈCHES

**NOUVEAU !** NEUF/RÉNO  
**PLAFOND TENDU** BARRISOL  
 PROPRE/RAPIDE

PLAFONDS DÉMONTABLES

PANNEAUX ACOUSTIQUES & DÉCO



www.fgv17.com

Fabrice : 06 45 03 38 83  
 sarlgaultfabrice@gmail.com  
 Ludo : 06 07 39 12 22  
 ludovic.landreau@sarlgaultfabrice.fr

La Hunauté - Rue des Mottes  
 17260 GÉMOZAC



La communauté de communes a réalisé la 3<sup>ème</sup> tranche de la zone des Grands Champs dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. Elle a porté sur la viabilisation de près de 9 ha situés entre la déviation et la voie de chemin de fer. Les parcelles sont plus grandes que celles de la 2<sup>ème</sup> tranche afin de proposer une offre élargie aux entreprises qui souhaitent se développer.

**Auto Services Duzon** **GARAGE**



**17260 GÉMOZAC**  
Tél./Fax : 05 46 97 23 84

**Crédit Mutuel**

**LA banque assurance à qui parler**

[www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr)

Z.A. Pied Sec - **17260 GÉMOZAC** - Tél. 05 46 94 53 33

- Maçonnerie
- Carrelage
- Rénovation

Patrick *Mège*

12, "Le Breuil"  
**17260 GÉMOZAC**



☎ **05 46 94 21 78**  
☎ **06 78 00 76 33**



La plateforme de Bois énergie est en service depuis la fin de l'année 2014 dans la zone d'activités des Grands Champs. Son inauguration en septembre 2015 a été l'occasion de remercier les cofinanceurs (Europe, Région et Département) et de présenter la logique de cette filière de valorisation de la ressource locale. L'équipement a été réalisé par la communauté de communes et il est loué à la SARL Proxibois des Charentes.

## vivanbois

Construction bois & Rénovation énergétique

Construction / Agrandissement



Aménagement Extérieure



Aménagement Interieure



**Rénovation Energétique**

- Menuiserie bois - alu - pvc
- Isolation murs et combles
- ITE avec bardage
- TVA 5.5%
- Credit impots 30%



**ZA Pied sec - 17260 GEMOZAC - Tél 05 46 92 69 70**

**WWW.VIVANBOIS.COM - contact@vivanbois.com**



# Bientôt un Hôtel d'entreprises



La communauté de communes va construire en 2016 à côté de la plateforme Bois énergie un hôtel d'entreprises de 550 m<sup>2</sup> qui comprendra 3 bureaux et 3 ateliers. Les locaux sont destinés à l'accueil d'entreprises en création ou en développement dans des conditions financières favorables grâce aux subventions de l'Etat et du Département.

## Stéphane JOULIN

Peinture - Vitrierie

Papier peint

Revêtement sols et murs

Façades

Nettoyage de toiture



Z.A. La Plaine des Grands Champs • 17260 GÉMOZAC

Tél. 05 46 74 25 91 • Fax : 05 46 96 20 44

# Insertion professionnelle : les élus s'engagent



Depuis plusieurs années, la commune accueille régulièrement des apprentis au sein des services techniques. Corentin, en bac pro aménagement paysager au Lycée du Petit Chadignac est arrivé en septembre 2014.

La communauté de communes a accueilli sa seconde apprentie. Alexane est en BTS Economie sociale et familiale à la Maison Familiale Rurale de Cherves-Richemont. Elle travaillera notamment avec les agents du service d'aide à domicile. La première apprentie a pu bénéficier de la mobilité d'un agent et a été recrutée en 2013 par la CdC.



## Insertion par l'activité économique

La communauté de communes a contribué à l'implantation d'un chantier d'insertion en agriculture biologique par l'association Saint-Fiacre sur la commune de Cravans. Un partenariat d'ailleurs a été mis en place avec la Maison Familiale. L'association a également développé l'activité espaces verts et entretien. La CdC, comme la commune, font appel à elle pour l'entretien des zones d'activités ou des villages.



Les déchèteries de Gézozac et Montpellier de Médillan ont été équipées d'un système de vidéoprotection fin 2015. L'objectif est de limiter les prélèvements nocturnes et les dégradations régulières mais aussi les apports devant l'enceinte en dehors des horaires d'ouverture. Il pourra également contribuer à améliorer l'application des consignes de tri par les usagers et à prévenir les comportements inadaptés à l'égard du personnel.

**Tous vos travaux d'imprimerie à partir d' 1 exemplaire**

*Catalogues - Invitations  
Affiches - Cartes - Flyers*




**NOUVEAU**



**Imprimerie CHARRIER**

*Brochures - Dépliants  
Tirage couleur  
Tampons automatiques  
Panneaux publicitaires  
Beach-flag, bâches, adhésifs  
panneaux de chantier...*

Route de Royan - 17260 GÉMOZAC - Tél. 05 46 94 21 85 • Fax : 05 46 94 46 13  
imprimerie-charrier@wanadoo.fr

**SAMEDI 13 FÉVRIER** : 20 h. - Loto HUMAGÉMO - Salle des Fêtes

**DIMANCHE 14 FÉVRIER** : 14 h.30 - Loto - Comité des Fêtes - Salle des Fêtes

**DIMANCHE 21 FÉVRIER** : 14 h.30 - Loto - A.PO.GÉ - Salle des Fêtes

**SAMEDI 27 FÉVRIER** : 20 h.30 - Théâtre patoisant - La Forge - Salle des Fêtes

**DIMANCHE 28 FÉVRIER** : 14 h.30 - Théâtre patoisant - La Forge - Salle des Fêtes

**DIMANCHE 6 MARS** : Foire à la Brocante - Salon des Antiquaires (Temple)  
Salon du livre (Salle des Fêtes)

**SAMEDI 19 MARS** : 9 h. à 18 h. - Bourse aux Plantes du GEDAR - Salle des Fêtes

**DIMANCHE 20 MARS** : Bourse à l'enfance - Gemoz'Kids - Salle des Fêtes

**MERCREDI 13 JUILLET** : 20 h.30 - Spectacle - Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice  
Bal populaire - Aire de loisirs (Place du Champ de Foire)

**DIMANCHE 7 AOÛT** : GUINGUETTE - Aire de loisirs (Place du Champ de Foire)

A partir de 12 h. : Restauration et buvette sur place

A partir de 14 h. : Après-midi dansant gratuit

**SAMEDI 20 AOÛT** : Festival "GEMOZIK" - Aire de loisirs

Après-midi : ateliers gratuits pour les enfants

20 h.30 : Concerts



Le recensement a débuté le 21 janvier et se poursuivra jusqu'au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

#### **Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe.

#### **Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes**

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

#### **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

**RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes **électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**  
[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Téléphone**  
**05.49.00.24.69**

**Courrier**  
Centre Du Service National De Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX